



SEANCE DU 12 MAI 2025

DEPARTEMENT
Des Landes

Commune
De SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 12 du mois de mai, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers
En exercice : 27
Présents : 21
Absents : 02
Procurations : 04
Votants : 25

Date d'affichage :
6 mai 2025

Mesdames, Martine BACON-CABY, Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Léa HERR, Sylvie CAILLAUX, Maud RIBERA, Quitterie HILDELBERT.

Messieurs, André de POUMAYRAC de MASREDON, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre d'INCAU, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Jacques VERDIER, Jérôme BIREPINTE, Gérard BERNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents :

Madame Marie-Astrid ALLAIRE
Madame Carine QUINOT

Pouvoirs :

Monsieur Eric LECERF a donné procuration à Madame Quitterie HILDELBERT

Madame Valérie CASTAING-TONNEAU a donné procuration à Monsieur Marc JOLLY

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Monsieur Christophe RAILLARD a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER

Secrétaire de séance : Stéphanie CASTANDET

Objet : approbation du programme des travaux dunaires 2025

VU le code forestier ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU la Convention cadre pluriannuelle relative aux missions d'intérêt général (MIG) et en particulier celle concernant l'exécution des actions de protection et de contrôle de la mobilité des dunes littorales du domaine privé de l'Etat, passée entre le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et l'ONF le 26/04/2012 ;



COLLECTIVITE : Commune de SEIGNOSSE / Délibération 04 - CM du 12 mai 2025

VU la délibération n°6 du 3 avril 2018, approuvant la convention cadre pluriannuelle et concertée du milieu littoral domanial, avec l'ONF ;

VU la convention cadre pluriannuelle pour une gestion durable et concertée du milieu littoral domanial, conclue avec l'ONF en date du 11/04/2018 ;

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Transition écologique - Environnement – Forêt en date du 30 avril 2025 ;

CONSIDERANT la proposition de programme de travaux dunaires pour l'année 2025 proposé par l'Office National des Forêts, au titre de la convention cadre précitée ;

CONSIDERANT que les crédits rendus nécessaires pour ces travaux sont inscrits dans le budget Forêt 2025 de la Commune ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le programme des travaux dunaires de l'année 2025, tel qu'annexé à la présente.

Article 2 : de charger Monsieur le Maire ou son représentant, et l'ONF, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance

Transmise au contrôle de légalité le : 16/05/2025

Publiée le : 16/05/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre PECASTAINGS

